

Modification du PLU : Le patrimoine naturel de Bois-le-Roi est menacé

Le PLU en cours de modification ne protège pas plus les espaces naturels de Bois-le-Roi. Or, sans une protection forte et étendue, le patrimoine naturel de la commune est clairement menacé à court et moyen terme. Seul l'engagement des élus et un projet ambitieux peuvent contrer cette tendance.

Ainsi, le collectif réitère les demandes suivantes pour le PLU en cours de modification :

- La modification du PLU **doit protéger les bois existants** en les désignant comme « espaces boisés classés ». Ces bois qui traversent Bois-le-Roi ont une valeur écologique ET patrimoniale : ils font la spécificité et l'identité de la commune. Il est temps d'avoir une vision d'ensemble et de ne pas se contenter de protéger quelques fonds de parcelles.
- La modification du PLU doit **répertorier et protéger les zones humides**. Les mares et rus peuvent être bouchés ou drainés, supprimant toute la faune et la flore qui en dépendent. Une carte de ces zones humides doit donc être intégrée dans le PLU avec la réglementation en vigueur. Sans ces mesures, et au regard du rythme soutenu des constructions, les zones humides qui existent encore disparaîtront à très court terme.
- La modification du PLU doit **compléter son inventaire des arbres remarquables et des alignements** qui est très en-dessous de la réalité. Ces arbres majestueux, dits "à longue tige", disparaissent peu à peu, signant la fin du caractère particulier de la commune et dépouillant la faune de ses habitats naturels.
- La modification du PLU doit **protéger les arbres, zones humides et espaces boisés qui figurent dans le « périmètre d'attente de projet global »**. La proposition du cabinet Rivière Letellier, datant du 13 janvier, était un premier pas en ce sens : des « éléments paysagers à protéger » étaient ainsi identifiés. A noter que ce périmètre d'attente est appelé « quartier de la gare ». Il pourrait tout aussi bien être nommé « quartier de la forêt », tant il en est proche.

Enfin, alors que le Département travaille actuellement sur l'attractivité de la Seine-et-Marne, il semble important de capitaliser sur la force et le caractère particulier de Bois-le-Roi (et de l'intercommunalité), à savoir son patrimoine naturel et paysager. Se focaliser uniquement sur l'attractivité de la gare ne permettra pas un développement durable et raisonnable de la commune.

Qui sommes-nous ?

*Le collectif Touche pas à Mon P'tit Bois réunit des habitants de Bois-le-Roi, de tous les âges et venant d'horizons divers. Tous souhaitent valoriser la biodiversité de la commune et favoriser une agriculture saine et locale. Le collectif n'est rattaché à aucune liste électorale : ses membres sont là pour alerter, porter une parole citoyenne et proposer des solutions respectueuses pour l'environnement. **Plus d'infos : www.monpitbois.com Contact : touchepasamonpitbois@gmail.com***